Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Saint Vallier-de-Thiey, le 21 novembre 2014

Alpilles
Ardennes
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Guyane
Haut Jura
Haute-Vallée de Chevreuse
Haut-Languedoc
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie -Maine
Oise - Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Préalpes d'Azur
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du nord

Objet : Invitation au Comité Syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical, Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Comité Syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur qui se tiendra :

**Le jeudi 11 décembre 2014**
**de 9h30 à 12h**
**à Carros – salle de La Bigarade**

Ordre du jour :

1) Débat d'Orientation Budgétaire,
2) Validation de la candidature Leader et des modalités de sa mise en œuvre entre le PNR et la Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays Vallées d'Azur Mercantour,
3) Validation des modalités de mise en œuvre du partenariat entre le PNR et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse concernant le projet éducatif du territoire,
4) Point d'étape sur l'appel à projet « Défis pour la transition énergétiques en Préalpes d'Azur » lancé par le PNR,
5) Validation du projet de candidature du PNR pour l'appel à projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC),
6) Bilan et programme d'actions du Conseil Scientifique,
7) Point d'info rapport des délégations du Bureau.

Vous trouverez ci-joint les pièces se rapportant à l'ordre du jour.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les délégués du Comité Syndical, l'expression de mes salutations distinguées et amicales.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS

PJ : - Ordre du jour détaillé
- - Projets de délibérations et documents afférents

Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_023-DE
Reçu le 30/12/2014

Délibération n° 14-D-023

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR**

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2015.

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*
Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_023-DE
Reçu le 30/12/2014

Délibération n° 14-D-023

ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

## Le Président expose :

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget du Syndicat Mixte doit être précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Il précise que ce débat doit intervenir dans les 2 mois précédant le vote du budget. Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure budgétaire, il constitue néanmoins une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le Président précise que le débat doit permettre à l'Assemblée d'être informée de la situation financière du Syndicat Mixte, de déterminer des choix majeurs et les grandes orientations budgétaires, notamment en termes d'investissement et d'évolution des participations des membres du syndicat.

Le débat a lieu autour des documents annexés à la présente délibération qui ont été communiqués à chacun des délégués syndicaux.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat budgétaire.

Pour extrait certifié conforme aux jour et an susdits.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_024-DE
Reçu le 22/01/2015

Délibération n° 14-D-024

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : Demande d'approbation pour la création de postes pour animer et pour gérer le programme LEADER 2014-2020 du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et de la Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays Vallées d'Azur Mercantour.

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*
Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_024-DE
Reçu le 22/01/2015



## Le Président expose :

Vu le Budget du Parc ;

Vu la délibération 14-D-008 du Comité Syndical du 22 mai 2014 de délégations de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu la délibération 13-DB-022 concernant l'avis de principe du Bureau favorable à la préparation de la candidature à la mise en place d'un Groupement d'Action Locale LEADER dans le cadre des nouvelles programmations européennes ;

Vu la délibération 14-DB-015 modifiée par la délibération 14-DB-023 concernant l'avis de principe du Bureau favorable à la sollicitation du Conseil Régional PACA pour l'action « assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de la candidature LEADER et la mise en place d'un Groupe d'Action Locale (GAL) » et à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un GAL ;

Considérant l'article 30 de la Charte du PNR « Mobilier le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats et de s'engager résolument sur une gouvernance élargie » ;

Considérant que dans le cadre de l'article 30 de la Charte, la participation à des programmes européens correspondant aux enjeux du territoire a été identifiée et des premières actions mises en place, tel le programme Alcotra sur l'écotourisme en cours ;

Considérant que la réponse à ce type d'appel à projet nécessite un travail important de mobilisation et d'animation territoriale et donc une durée de mise en place conséquente ;
Considérant les modalités de mise en œuvre de la convention de partenariat établie entre les deux structures spécifiant l'importance de la répartition des efforts d'animation sur l'ensemble du territoire ;

Considérant qu'au vu de l'obligation d'identifier un chef de file pour porter la candidature LEADER ainsi que les postes d'animateur et de gestionnaire, il a été défini entre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays Vallées d'Azur Mercantour que le PNR serait le chef de file sur la candidature 2014-2020 ;

Considérant les articles 34 et 35 du règlement UE 1303/2013 « dispositions communes » qui précise que le GAL doit mettre en application son plan d'actions via les mesures 19.2 et 19.3 pour répondre à la stratégie de développement local qu'il a adoptée et qu'il dispose pour cela de moyens d'animation et de fonctionnement qu'il a définis au titre de la mesure 19.4 ;

Considérant que la mobilisation d'une équipe technique dédiée à LEADER doit comprendre a minima 2 équivalents temps plein (ETP) sur la durée de la programmation dont 1 ETP consacré aux activités de gestion et de suivi financier ;

Considérant que la mesure 19.4 pour l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie sont couverts à 100 % par les fonds FEADER ;



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_024-DE
Reçu le 22/01/2015



Considérant la répartition des efforts d'animation et de gestion suivante établie pour 8 ans :

| ETP/an (8 ans) | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | TOTAL | COÛT ANNUEL CHARGE | COÛT TOTAL PROGRAMMATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nbe ETP Gestionnaire | - | 0,5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1,5 | 1,5 | 1 | 8,5 | 38 182,29 | 324 549,44 |
| Nbe ETP Animateur | - | 1,5 | 1,5 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 8 | 39 331,09 | 314 648,69 |
| | | | | | | | | | | **TOTAL FRAIS DE PERSONNEL** | | **639 198,12** |

Considérant le plan de financement suivant établi pour 8 ans :

Calcul des pôles de dépenses pour la mesure 19.4 Fonctionnement du GAL :

| | |
|---|---|
| **Frais de personnel** | 639 198,12 |
| **Communication / retour expérience** | 90 000,00 |
| **Coûts indirects (7% des frais de personnel)** | 44 743,87 |
| **Frais de déplacement (divers)** | 5 000,00 |
| **Evaluation suivi** | 95 000,00 |
| **TOTAL 19.4** | **873 941,99** |
| MONTANT TOTAL (Dépense publique totale) | **3 501 941,99** |
| MONTANT FEADER | **2 101 165,19** |

| Postes | Structure porteuse |
|---|---|
| 1 ETP d'Animation | Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays/Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur |
| 1 ETP de Gestionnaire | Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays/Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur |
| 0,5 ETP d'Animation | Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays/Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur |
| 0,5 ETP de Gestion | Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays/Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur |



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_024-DE
Reçu le 22/01/2015



Détail de la répartition annuelle :

| DETAIL REPARTITION ANNUELLE | Frais de personnel | Frais divers (indirects/déplacements) | Communication | Evaluation - suivi | %du total |
|---|---|---|---|---|---|
| 2015 | 78 087,77 | 6 029,56 | 22 500,00 | | 12,2% |
| 2016 | 97 178,92 | 7 536,95 | 22 500,00 | 4 750,00 | 15,1% |
| 2017 | 77 513,37 | 6 029,56 | 22 500,00 | 4 750,00 | 12,7% |
| 2018 | 77 513,37 | 6 029,56 | | 38 000,00 | 13,9% |
| 2019 | 77 513,37 | 6 029,56 | | 4 750,00 | 10,1% |
| 2020 | 96 604,52 | 7 536,95 | 22 500,00 | 38 000,00 | 18,8% |
| 2021 | 96 604,52 | 7 536,95 | | 4 750,00 | 12,5% |
| 2022 | 38 182,29 | 3 014,78 | | | 4,7% |
| TOTAL PAR POSTE | 639 198,12 | 49 743,87 | 90 000,00 | 95 000,00 | 100% |
| TOTAL GENERAL | 873 941,99 | | | | |

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de postes d'animateur et de gestionnaire pour une durée de 8 ans, jusqu'à la fin du programme LEADER 2014-2020 ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'Autorité Unique de Gestion, le Conseil Régional PACA, pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_025-DE
Reçu le 30/12/2014

Délibération n° 14-D-025

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR**

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : validation candidature LEADER

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*
Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

Le Président expose :

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_025-DE
Reçu le 30/12/2014



Vu le Budget du Parc ;

Vu la délibération 14-D-008 du Comité Syndical du 22 mai 2014 de délégations de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu la délibération 13-DB-022 concernant l'avis de principe du Bureau favorable à la préparation de la candidature à la mise en place d'un Groupement d'Action Locale LEADER dans le cadre des nouvelles programmations européennes ;

Vu la délibération 14-DB-015 modifiée par la délibération 14-DB-023 concernant l'avis de principe du Bureau favorable à la sollicitation du Conseil Régional PACA pour l'action « assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de la candidature LEADER et la mise en place d'un Groupe d'Action Locale (GAL) » et à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un GAL ;

Considérant l'article 30 de la Charte du PNR « Mobilier le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats et de s'engager résolument sur une gouvernance élargie » ;

Considérant que dans le cadre de l'article 30 de la Charte, la participation à des programmes européens correspondant aux enjeux du territoire a été identifiée et des premières actions mises en place, tel le programme Alcotra sur l'écotourisme en cours ;

Considérant les modalités de mise en œuvre de la convention de partenariat établie entre les deux structures spécifiant l'importance de la répartition des efforts d'animation sur l'ensemble du territoire ;

Considérant l'obligation d'identifier un chef de file pour porter la candidature LEADER. Il a été défini entre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays Vallées d'Azur Mercantour que le PNR serait le chef de file sur la candidature 2014-2020 ;

Considérant les articles 34 et 35 du règlement UE 1303/2013 « dispositions communes » qui précise que le GAL doit mettre en application son plan d'actions via les mesures 19.2 et 19.3 pour répondre à la stratégie de développement local qu'il a adoptée et qu'il dispose pour cela de moyens d'animation et de fonctionnement qu'il a définis au titre de la mesure 19.4 ;

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de candidature LEADER élaboré par le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté de Communes Alpes d'Azur / Pays Vallées d'Azur Mercantour
- D'approuver les modalités de mise en œuvre proposées
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_026-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-026

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR**

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : Mise en œuvre du partenariat entre le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse pour la définition et la mise en œuvre du projet éducatif du territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*

Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_026-DE
Reçu le 31/12/2014



ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

## Le Président expose :

Vu la délibération 14-D-008 du Comité Syndical du 22 mai 2014 de délégations de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu le Budget du Parc ;

Vu la délibération n°14-DB-036 du 20 novembre 2014 portant sur la convention cadre de partenariat entre le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse pour la définition et la mise en œuvre du projet éducatif du territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur ;

Considérant les éléments financiers inscrits dans cette convention cadre de partenariat ;

Considérant le planning prévisionnel des missions qui seront confiées à l'agent chargé de réaliser la mission de service :

- PHASE 1 – année 1
    - Diagnostic-état des lieux des acteurs, dispositifs, ressources, actions existantes en matière d'Education à l'environnement et au territoire (estimation : 20 jours)
    - Concertation pour l'élaboration de la stratégie éducative du PNR : définition d'une méthodologie participative et engageante, mobilisation des partenaires et acteurs locaux (émergence du réseau d'acteurs), travail sur les représentations, définition concertée de l'Education au territoire et au développement durable, définition des axes et orientations stratégiques, préfiguration d'un plan d'actions (estimation : 40 jours)
    - Animation de réunions, conception des outils de concertation, rédaction des comptes rendus et documents stratégiques (estimation 30 jours)
    - Participation aux réseaux de l'Education au territoire locaux, régionaux, nationaux (estimation 10 jours)

- PHASE 2 : année 2
    - Conception d'un programme d'actions jeune public (estimation 20 jours)
    - Conception d'un programme d'action Grand public (estimation 25 jours)
    - Conception de l'annuaire des acteurs locaux (estimation 20 jours)
    - Conseils pour la conception et diffusion d'outils didactiques innovants (estimation 15 jours)
    - Animation du réseau local des acteurs de l'Education au territoire (estimation 10 jours)

Considérant le plan de financement suivant établi pour 2 ans :



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_026-DE
Reçu le 31/12/2014



| | DEPENSES | | Recette €TTC | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Nature de la dépense | Montant €TTC | PNR | CAPG | Région |
| 1 | - Forfait frais de personnel + frais fixe + frais de déplacement (50 % du poste mutualisé) | 47 000 | 24 000 | 0,5 ETP équivalent 47 000 (ligne 1 des dépenses) | 47 000 |
| 2 | - Forfait frais de personnel + frais fixe + frais de déplacement (50 % du poste mutualisé) | 47 000 | | | |
| 3 | - Etudes, communications, supports pédagogiques, formations | 24 000 | | | |
| | | | | | |
| | Montant total de l'opération | 118 000 | 118 000 | | |
| | Montant éligible subvention régionale (lignes 2 et 3) | 71 000 | 34% | | 66% |

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver l'opération ainsi exposée ;
- D'autoriser le Président à solliciter le Conseil Régional PACA pour la mise en place de l'action « Partenariat entre le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse pour la définition et la mise en œuvre du projet éducatif du territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur » ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-027

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR**

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle de la Bigarade à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : Définition des modalités de mise en œuvre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur ».

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*

Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-027

ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

## Le Président expose :

Vu le Budget du Parc ;

Vu la délibération 14-D-008 du Comité Syndical du 22 mai 2014 de délégations de compétences du Comité syndical au Bureau ;

Vu la délibération n°14-DB-001 du Bureau du 9 janvier 2014 « Défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur »

Vu la présentation de ce même cahier des charges et des modalités de mise en œuvre de cet appel à projet lors de la commission thématique « énergies, déchets, déplacements » le trois octobre deux mille quatorze à l'ensemble des partenaires du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur,

Vu la présentation d'avancement du projet lors du Bureau du 23 octobre 2014,

Considérant l'article 6 : « Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale pour les exploitations agricoles »

Considérant l'article 7 : « Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois »

Considérant l'article 11 : « Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale des entreprises »

Considérant l'article 12 de la charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur : « Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux »

Considérant l'article 13 : « Réduire la production de déchets, encourager le recyclage et contribuer aux actions de sensibilisation et d'information »

Considérant l'article 16 : « Expérimenter une politique de déplacement exemplaire en milieu montagnard reculé »

Considérant la volonté du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur de soutenir des actions expérimentales à valeur d'exemple et reproductibles sur son territoire pour le soutien à la maitrise de l'énergie et la promotion de l'économie circulaire,

Considérant la sollicitation des Etablissements Publics à Coopération Intercommunal (EPCI) composant le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur à savoir : la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis, la Métropole de Nice Côte d'Azur et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur sur les aspects techniques et politiques de cet appel à projet,



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-027

Considérant la sollicitation des chambres consulaires et de l'ensemble des acteurs associés pour la co-rédaction du cahier des charges et du planning de mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt « Défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur »

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités techniques définies dans le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur » ;
- D'approuver les modalités de composition du jury et le calendrier fixé détaillé dans le cahier des charges ;
- D'approuver les modalités de lancement de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, à savoir l'organisation d'une journée officielle de rencontres et d'informations ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

# Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

# « Défis pour la transition énergétique dans les Préalpes d'Azur »

2014

## Cahier des charges

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

# *Sommaire*

**1 Contexte :.....2**

**1.1 Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur**.....2

**1.2 La situation du PNR en matière de transition énergétique**.....2

**1.3 Les objectifs visés par le PNR**.....3

**2 L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Défis pour la transition énergétique dans les pré-Alpes d'Azur ».....4**

**2.1 Objectifs** .....4

**2.2 Description de l'appel à manifestation d'intérêt**.....5

2.2.1 Bénéficiaires .....5

2.2.2 Critères .....6

2.2.3 Périmètre.....7

2.2.4 Gouvernance, animation et modalités d'interventions .....7

2.2.5 Déroulement du processus de sélection .....8

2.2.6 Comité de sélection ..... **Erreur ! Signet non défini.**

2.2.7 Éléments budgétaires.....10

**3 Echéancier de réalisation .....10**

**4 Annexe.....11**

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

# 1 Contexte :

## 1.1 Le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur

- Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'azur est constitué de 45 communes, la communauté de communes des Alpes d'Azur, 2 communautés d'agglomération (Pays de Grasse et Sophia Antipolis), la métropole Nice Côte d'Azur, la Région PACA et le Département des Alpes-Maritimes,
- 31 270 habitants et 88 940 hectares,
- Un territoire de moyenne montagne entre le littoral urbanisé de la Côte d'Azur et les hautes montagnes du massif du Mercantour,
- Historiquement un territoire d'agriculture (économie agro-pastorale). Cette activité subsiste aujourd'hui, avec près de 18 000 moutons, 1 600 chèvres, 370 bovins, 1 300 ruches et 36 % des pâturages du département, c'est aujourd'hui une des plus grandes zones pastorales des Alpes-Maritimes
- Une biodiversité exceptionnelle en France, résultant notamment de la rencontre entre les influences méditerranéennes et alpines
- Des paysages remarquables (clues, gorges, grands plateaux) et des villages perchés de caractère,
- Le château d'eau du littoral, avec une eau globalement de très bonne qualité.
- Au cœur du réseau des espaces protégés de l'arc alpin, les Préalpes d'Azur s'inscrivent dans un ensemble quasi continu d'espaces naturels protégés, de la Camargue vers l'Italie. Ce territoire relie ainsi des espaces patrimoniaux reconnus nationalement et internationalement.

La création du PNR est apparu comme l'outil de gestion le mieux adapté, permettant de donner un projet de territoire durable à cet espace qui subit à la fois une dynamique de déclin démographique au Nord, avec un déficit de services et d'activités économiques et une migration des jeunes et des actifs et une pression urbaine au Sud qui amène un développement résidentiel avec un risque de mitage de l'espace et de bouleversements sociologiques.

## 1.2 La situation du PNR en matière de transition énergétique

Depuis sa création en mars 2012, le PNR des Préalpes d'Azur s'est très vite saisi de la problématique énergétique, notamment en constituant un groupe de travail « énergie » au sein de son conseil scientifique afin d'évaluer un bilan comparé des impacts des différentes énergies renouvelables sur son territoire, mais aussi en animant, par l'intermédiaire de son Conseil de développement des réunions-débats sur les communes du PNR. Notamment le débat national sur la transition énergétique organisé dans la commune de Cipières, le 30 mars 2013, a renforcé la prise de conscience de la fragilité des Préalpes d'Azur au regard des enjeux énergétiques mais aussi de la nécessité d'engager rapidement des actions concrètes, spécifiques, capables de mobiliser la population et de contribuer aux objectifs de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie tels qu'inscrit dans la Charte.

Ces réunions-débats ont fait émerger un certains nombre de pistes d'actions qu'il conviendrait d'expérimenter et de coordonner aux programmes d'actions des Plans Climat en cours.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Plusieurs constats peuvent être faits sur le territoire du PNR :

- Des situations de **précarité énergétique** croissantes, par l'effet cumulé d'un parc de logements très énergivores, avec des modes de chauffage peu efficaces et des migrations pendulaires domicile-travail importantes
- Des habitants et des communes inégalement sensibilisés et accompagnés
- Des ressources encore insuffisamment valorisées, même si certaines sont en développement, comme la filière bois-énergie
- Une énergie solaire très insuffisamment valorisée malgré quelques projets en cours dont une centrale villageoise
- Des chaudières bois collectives avec une ressource à mobiliser
- Des installations bois individuelles à optimiser et/ou à renforcer

Par ailleurs, 2014 représente une année charnière pour le PNR et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal) qui le compose :

- Des programmes d'actions en cours de mise en œuvre : PCET ouest 06, PCET NCA, PCET Alpes-Maritimes notamment. Des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en cours sur la rénovation énergétique de l'habitat et les bornes pour véhicules électriques
- Le lancement d'études de potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAPG
- Le recrutement par la Région PACA d'un chargé de mission « énergie partagée »
- La rédaction du Livre Blanc sur la stratégie énergétique du PNR en cours
- Le redécoupage de certaines collectivités composant le PNR (Communauté de Communes des Préalpes et Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse)
- La finalisation de la territorialisation des fiches actions du SRCAE régional
- L'opportunité de la proximité des pôles d'innovation (Sophia-Antipolis, plaine du Var) et d'un partenariat avec CAP énergie

## 1.3 Les objectifs visés par le PNR

L'objectif principal visé par le PNR dans le domaine énergétique est d'élaborer, en concertation et en coordination avec les EPCI qui le composent et leurs programmes d'actions spécifiques ou communs, une stratégie énergétique adaptée aux enjeux spécifiques du territoire dans une logique de solidarité et d'équité.

Pour ce faire, la mobilisation des élus et des habitants sera indispensable. Elle devra se faire par le biais de messages concordants portés par l'ensemble des interlocuteurs, par le partage d'expériences et de voyages d'étude et par la mise en place d'actions co-construites concrètes dans le respect des articles de la Charte du PNR et des engagements du Syndicats mixte.

Grâce au lancement de cet AMI, le PNR pourrait être le laboratoire d'opérations exemplaires et/ou innovantes et reproductibles pour enclencher et ancrer la transition sur le territoire.

Enfin, le but est aussi de favoriser une approche transversale de la question énergétique pour le développement local du territoire et la constitution de réseaux et de regroupement d'acteurs.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

***Dans la Charte :***

Le thème de l'énergie est transversal et se retrouve dans les 4 axes, notamment,
ARTICLE 6 : Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale (exploitations agricoles)
ARTICLE 7 : Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois
ARTICLE 8 : Gérer les 6 bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur
ARTICLE 11 : Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale des entreprises
ARTICLE 12 : Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux (voir détails en annexe)

# 2 L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Défis pour la transition énergétique dans les Préalpes d'Azur »

## 2.1 Objectifs

Il s'agit de mobiliser le territoire à travers des actions concrètes, participatives et dont les résultats attendus devraient contribuer à lancer une dynamique de transition énergétique sur le territoire et en accord avec les enjeux du PNR exprimés en 1.3. Ces expérimentations devront permettre également, par une évaluation des résultats (notamment en termes énergétiques, environnementaux mais aussi économiques et sociétaux) d'ajuster le plan d'actions pour atteindre les objectifs fixés pour le territoire et de reproduire certaines actions.

Ces petites opérations devront amener des résultats perceptibles par la population dans un court ou moyen terme afin d'accélérer la mobilisation.

L'appel à projet souhaite s'articuler autour de trois notions indispensables à l'implication de tous pour une réelle transition énergétique :

- **La sobriété** : il s'agit principalement d'un changement de comportement. La sensibilisation et l'animation de territoire sont nécessaires pour adopter les bons gestes, sans investissements conséquents, parfois simplement par le partage d'expériences, éco gestes et prise de conscience.

- **L'efficacité énergétique** : la rénovation énergétique de l'habitat, l'efficacité énergétique des secteurs du tourisme, de l'industrie, ou de l'agriculture sur la base de diagnostics, le covoiturage ou l'autoparatage etc. sont de grands leviers pour la transition énergétique. Un investissement parfois important est nécessaire pour le lancement de ce type d'opérations. Néanmoins, dans certains cas, un accompagnement fin et de terrain sur les aspects techniques et administratifs peut débloquer certaines situations et faire émerger d'importantes économies d'énergies.

- **La production d'énergies renouvelables** : dans le respect des patrimoines et des paysages, dans une logique d'échelle socio-économique locale pour des projets concertés et de proximité. Elles se développeront en parallèle de toutes les économies d'énergies réalisées par ailleurs pour engager le territoire dans la transition avec des chaines de valeur (emploi et économie) conservées sur le territoire et limiter les nouvelles puissances à installer.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

## 2.2 Description de l'appel à manifestation d'intérêt

L'AMI vise à soutenir des porteurs de projet en phase de préfiguration (structuration, rédaction du l'action, recherche de partenaires…) en vue de la réalisation effective du projet en amont de financements complémentaires mobilisables par ailleurs pour le développement opérationnel de l'action.

Il peut soutenir financièrement et sur propositions des porteurs de projet du petit matériel, une étude, un accompagnement de spécialiste (expertise), des outils de communication, un complément ponctuel de ressource humaine, des voyages d'étude, des formations, certains frais de chantier etc.

Ce programme engage le territoire sur les deux prochaines années. Une nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt pourra être envisagée en fonction des résultats obtenus dans cette première édition.

### 2.2.1 Bénéficiaires

La mobilisation large du territoire étant l'un des enjeux de cette opération, **l'AMI retiendra des projets collectifs qui fédèrent** plusieurs types de structures. Ainsi il sera ouvert à un groupement comprenant habitants et/ou acteurs associatifs et/ou acteurs économiques (professionnel du tourisme, artisan, agriculteur, commerçant) et/ou collectivités.

Si le porteur de projet n'est pas une collectivité, ce dernier devra s'assurer du soutien de la collectivité où se déroule le projet à minima sous forme d'une lettre de soutien ; Si le porteur de projet est une collectivité, elle devra s'assurer de la participation de sa population et des acteurs présents sur son territoire.

Les habitants peuvent participer aux projets ou en porter au travers d'un collectif d'habitants informel, d'une association existante ou, si nécessaire, via la création d'une association ad hoc prouvant ainsi leur mobilisation sur le long terme.

Les entreprises publiques ou formations juridiques coopératives ou non (SAS, SARL, SCIC, SCOOP etc.) peuvent également être éligibles.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

### 2.2.2 Critères

***Critères d'éligibilité :***

- Tout projet collectif à valeur d'exemple participant aux objectifs de la transition énergétique sur le territoire du PNR établis en 2.1 selon la nature du contexte décrit en 1.
- Seront écartés les dépenses des projets qui pourront en direct bénéficier d'un soutien financier ou répondre à des appels à projets départementaux, régionaux ou nationaux.
- Seront éligibles les projets dont la perspective de développement sur le périmètre décrit en 2.2.3 est avérée
- Seront éligibles les bénéficiaires décrits en 2.2.1

***Critères de sélectivité :***

- Prise en compte d'une approche participative par le nombre et la qualité des acteurs ou partenaires mobilisés
- Pertinence vis-à-vis des objectifs de la Charte et des spécificités du territoire
- Résultats quantitatifs et qualitatifs attendus (environnementaux, sociétaux, économiques, énergétique…)
- Pertinence des critères d'évaluation proposés par les porteurs de projet.
- Valeur démonstrative de l'action
- Avancement de la faisabilité et de la structuration du projet (robustesse, maturité, calendrier, délais, budget prévisionnel, financements mobilisables, prise en considération des contraintes liés à la nature du projet (règlementaires, environnementales, urbanistiques, etc.))
- Capacité du porteur / des porteurs de projets à mener l'opération en phase opérationnelle et à suivre son efficacité dans le temps grâce à des indicateurs
- Demande de financements compatibles avec les enveloppes budgétaires prévues en 2.2.7

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

### 2.2.3 Périmètre

L'opération se déroulera sur l'ensemble du territoire du PNR. Elle ne doit pas se superposer à des actions menées par les EPCI notamment dans le cadre de leur Plans Climat Energie territoire (PCET) mais intervenir en complémentarité et en coordination avec ces dernières et avec leur accord.

Les actions lauréates devront se dérouler sur le territoire du PNR et les impacts environnementaux, sociaux ou économiques doivent avoir une implication locale.

### 2.2.4 Gouvernance, animation et modalités d'interventions

Le PNR aura en charge :

- Le pilotage de l'AMI,
- L'organisation d'une journée de présentation de l'AMI afin de faire connaitre le programme et d'aller à la rencontre des porteurs de projet potentiels.
- La promotion de son AMI via ses outils de communication, la présence du chargé de missions aux Conseils municipaux des communes qui en feront la demande ou dans les réunions publiques de terrain en collaboration avec des chambres consulaires
- La mise en relation des porteurs de projet pour proposer aux porteurs de projet et partenaires des regroupements afin de favoriser les synergies de territoire, les rencontres, la cohérence et la mutualisation des mobilisations.
- La réception des documents et la compilation des pièces nécessaires au comité de sélection pour l'évaluation des projets et leur sélection.
- L'accompagnement des porteurs de projets sur la durée de l'expérimentation dans les phases pré opérationnelles (définition et rédaction plus précise de l'action) ou opérationnelles selon les cas de figure
- L'organisation des réunions publiques et des comités de sélection
- Le soutien des lauréats dans le montage des dossiers de subventions, dans la recherche de financements alternatifs et dans la mise en lien avec d'autres partenaires potentiels.
- L'évaluation des actions mises en place dans le cadre de l'AMI.

Les EPCI et partenaires de l'AMI relayent le cahier des charges dans leurs réseaux et redirigent les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs si, dès la prise de contact, les critères d'éligibilité ne sont pas réunis.

Le PNR s'engage quant à lui à rediriger, dans la mesure du possible, les porteurs de projets non éligibles à l'AMI vers d'autres structures plus à même de les soutenir ou de les accompagner.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

Le PNR s'appuiera sur son conseil de développement et son conseil scientifique pour la mise en œuvre de cette opération.

Outre un portage partenarial des projets, des partenaires institutionnels ou privés seront associés à l'opération. Un certain nombre ont déjà été approchés et pourront, selon les projets, apporter leur soutien technique, d'ingénierie ou financier. Ces partenariats seront à définir en fonction des projets.

- ➔ Région PACA, ADEME, CG06, Capénergie, EPCI, CMA 06, CCI 60, Energie partagée, Geres, Enercoop, Ecole des Mines Sophia Antipolis, Lycée professionnel d'Antibes, ERDF, EDF, acteurs de l'économie sociale et solidaire etc. Ainsi que les différents réseaux liés à la thématique.

### 2.2.5 Déroulement du processus de sélection

Suite à la phase de lancement, les porteurs de projet se font connaitre auprès du chargé de mission énergie du PNR par voie électronique à l'adresse suivante : agamot@pnr-prealpesdazur.fr ou par téléphone au 04 92 42 39 29.

S'en suit une phase d'analyse des réponses et de dialogue avec les porteurs de projet pour préciser si besoin sa candidature.

Le comité de présélection, composé à minima des représentants des EPCI composant le PNR, d'un élu du bureau du PNR et du chargé de mission énergie du PNR statuera en fonction du nombre de demande reçu.

Une réponse par mail est formulée par le PNR (avec l'ensemble des logos des partenaires) aux porteurs de projet lauréat ou non.

Par la suite, l'intégralité des pièces disponibles à l'issue de la phase de pré-sélection est envoyée par voie postale au 1 Avenue François Goby, 06 460, Saint Vallier de Thiey ou par voie électronique à agamot@pnr-prealpesdazur.fr pour les lauréats.

Les porteurs de projet écartés sur critères d'éligibilité seront accompagnés dans la mesure du possible vers d'autres interlocuteurs pour le développement de leur projet ou vers d'autres modalités de soutien.

Les critères de sélectivités seront associés d'une pondération pour donner une note sur 100 compilée à l'issue du travail de chaque membre du comité de sélection. Les porteurs de projet écartés à l'issu du vote seront accompagnés dans la mesure du possible vers d'autres interlocuteurs pour le développement de leur projet ou vers d'autres programmes de soutien.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

### 2.2.6 Comité de sélection

Sur la base des critères établis en 2.2.2, le comité de sélection examinera les dossiers reçus.

Il sera composé :

- D'un représentant des EPCI composants le PNR
- D'un représentant au Conseil Régional
- D'un représentant de l'ADEME
- Du chargé de mission « énergie partagée »
- Un représentant de Cap énergie
- Un représentant du Conseil général
- D'un représentant de d'une structure associée à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Du chargé de mission énergie du PNR
- De la chargée de mission urbanisme du PNR
- D'au moins un membre du Conseil de développement du PNR
- D'au moins un membre du Conseil scientifique du PNR
- D'au moins un membre du bureau du PNR

Chaque structure membre du comité de sélection devra désigner avec la fin d'année 2014 son représentant en informant le PNR de sa décision.

Le comité de sélection sollicite les chambres consulaires pour avis selon la nature des projets déposés.

Il sélectionne les dossiers sur la base des critères définis en 2.2.2 et soumet ses propositions au bureau du PNR qui valide l'obtention de la subvention.

Le comité de sélection pourra préciser si besoin les différents critères de l'AMI dans un règlement précisant le cahier des charges.

Le quorum est fixé à 8 personnes avec à minima la représentation de 2 EPCI composant le PNR et un élus du bureau du PNR.

Si un projet est porté par l'un des EPCI membre du comité de sélection, son représentant devra s'abstenir lors du vote pour la désignation des lauréats.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

### 2.2.7 Eléments budgétaires

Le budget global est de 60 000 euros sur deux ans. Il est calibré pour soutenir des projets en phase de préfiguration ou de développement opérationnel selon les cas avec une aide maximale accordée par projet de 10 000 euros.

Il n'engage pas le PNR sur les financements mobilisables par ailleurs pour les phases opérationnelles. Néanmoins, le PNR accompagnera les porteurs de projet dans la recherche de financements complémentaires et dans le montage des dossiers de subventions.

Le soutien financier du PNR sur chaque projet lauréat est ponctuel et vise à amorcer, consolider le projet dans sa phase de préfiguration ou opérationnelle selon les cas.

Le porteur de projet ou les membres du partenariat – si c'est le cas – devront participer soit en temps passé soit en participation aux dépenses à la hauteur d'au moins 10% des dépenses éligibles.

Tout ou partie des sommes délivrées par le PNR pourront être rétrocédées par les porteurs de projet lauréats si tout ou partie du projet analysé dans le cadre du comité de sélection n'est pas mis en place.

# 3 Echéancier de réalisation

Appel à manifestation d'intérêt 2014-2016 :

- Diffusion du cahier des charges et accompagnement des porteurs de projet pour le montage de dossier : Novembre 2014 – Avril 2015
- Journée de lancement : Janvier 2015
- Comité de présélection : Mi Avril 2015
- Comité de sélection : Juin 2015
- Accompagnement des projets : Juillet 2015 – Janvier 2016
- Finalisation, évaluation, bilan Février 2016 – Avril 2016

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

PROJET

# 4 Annexe

**Charte du PNR**
**Articles sur l'énergie**

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

**ARTICLE 12 : Rechercher la sobriété énergétique et valoriser localement les énergies renouvelables compatibles avec les enjeux patrimoniaux**

- **Maîtriser les dépenses énergétiques**

Mettre en place des diagnostics énergétiques et un programme de réhabilitation thermique des bâtiments et de systèmes de gestion énergétiques performants.

- **Connaître le potentiel en énergies renouvelables du Parc**

- Porter à 25% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du territoire ;
- Veiller à la mise en place, dans un délai de trois ans, d'une instance de concertation pour préciser et faire évoluer la stratégie du Parc en matière d'énergie et pour évaluer la cohérence des projets sur les énergies renouvelables ;
- Poursuivre la structuration de la filière bois-énergie en développant la structuration de la filière bois-énergie en développant des chaufferies automatiques à plaquettes bois pour les bâtiments très consommateurs et les réseaux de chaleur. Encourager chez les particuliers l'utilisation de granulés bois ou de poêles et chaudières à bûches de haute performance. Mettre en place des plans d'approvisionnement et favoriser l'utilisation de bois provenant de forêts gérées durablement ;
- Maîtriser le développement d'énergies renouvelables, en garantissant la préservation des terres agricoles, le respect des milieux naturels la prise en compte des enjeux paysagers et la garantie d'une contribution effective à une meilleure autonomie énergétique du territoire et un bilan énergétique et environnemental global favorable entre l'énergie consommée par la fabrication, l'installation, l'exploitation, le démontage en fin de cycle de vie et l'énergie produite sur la durée d'amortissement (par exemple par le moyen d'analyse des impacts environnementaux par analyse de cycle de vie). Les installations doivent être envisagées en priorité sur les bâtiments agricoles ou industriels existants, ou sur un ensemble de toitures, sous réserve de compatibilité avec la préservation des qualités du paysage bâti ;
- Innover dans le domaine des technologies des énergies renouvelables de manière à concilier production d'énergies renouvelables et protection d'un territoire rural aux patrimoines exceptionnels en tissant des liens de partenariats étroits avec le Pôle de compétitivité « Capénergies ».

**ARTICLE 6 : Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale (exploitations agricoles)**

Rechercher l'exemplarité environnementale des exploitations : maîtriser les dépenses énergétiques des exploitations et développer les énergies renouvelables avec l'objectif de 30 % des exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 (Grenelle de l'Environnement).

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

**ARTICLE 7 : Développer une gestion forestière concertée valorisant le potentiel de la filière bois**

- Structurer la filière bois en conciliant exploitation forestière, préservation du patrimoine naturel et du paysage et renouvellement de l'état boisé : soutenir le développement du bois-énergie par la mise en place de chaudières bois collectives et la structuration de l'approvisionnement, en s'appuyant notamment sur la « plateforme bois-énergie » de Séranon, structurer la filière bois de chauffage par l'organisation de circuits courts, accompagner la mise en place d'affouage dans les forêts communales de feuillus, etc.
- Accompagner l'adaptation au changement climatique, notamment en étudiant l'impact du changement climatique sur la productivité, sur le risque de dépérissement à court et moyen terme, sur la régénération des peuplements, etc.

**ARTICLE 8 : Gérer les 6 bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur**

- Encourager une hydroélectricité durable en cohérence avec la préservation de la vie aquatique
- Définir une stratégie de rénovation des microcentrales hydroélectriques existantes (installation par exemple de nouvelles turbines) ou l'équipement d'ouvrages existants délaissés, sous réserve du respect de l'équilibre hydro-morphologique des cours d'eau et de la continuité écologique et sédimentaire.

**ARTICLE 11 : Miser sur les ressources locales, la qualité et l'exemplarité environnementale des entreprises**

Développer une prise en compte ambitieuse de l'environnement par les entreprises (Mettre en application les orientations fixées par le Grenelle pour les entreprises) : favoriser les économies d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, etc.

**ARTICLE 13 : Réduire la production de déchets, encourager le recyclage et contribuer aux actions de sensibilisation et d'information**

- Agir pour la prévention de la production de déchets, le recyclage, la valorisation organique et énergétique ;
- Promouvoir le compostage individuel ;
- Accompagner les agriculteurs dans le traitement de leurs déchets agricoles.

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_027-DE
Reçu le 31/12/2014

**ARTICLE 16 : Expérimenter une politique de déplacement exemplaire en milieu montagnard reculé**

- Promouvoir et mettre en place des actions en faveur des transports, déplacements et services de mobilité durable ;
- Développer l'utilisation de véhicules propres, notamment électriques, dans les collectivités et grandes entreprises.

PROJET

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_028-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-028

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR**

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille quatorze, le 11 décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil à Carros, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Objet : Régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Absents-excusés : 21

*Présents(es)* :

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*

Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain ARBAUD, Laurent

AR PREFECTURE
006-200014801-20141211-14_D_028-DE
Reçu le 31/12/2014

Délibération n° 14-D-028

TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

## Le Président expose :

Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux mandataires suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006 ;

Le syndicat mixte dispose d'une régie de recettes et d'une régie d'avances.

## Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De ne pas allouer d'indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Sénateur-Maire

Marc DAUNIS



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

# PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2014 à CARROS Salle du Conseil

---

L'an deux mille quatorze, le onze décembre à 9h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 21 novembre 2014 s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil - 06510 Carros– sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS.

Secrétaire de séance : Eric MELE

Membres en exercice : 60
Membres présents : 33
Pouvoirs : 6
Votants : 39
Absents-excusés : 21

*Présents(es) :*

Esther AIME
Charles BALDACCINI (suppléant de Gilbert HUGUES)
Michèle BELLERY
Florence BEZOS (suppléante de Didier DEMANDOLX)
Jean-Claude BONNARD
Mireille BOULLE
Patrick CALEGARI
Marc DAUNIS
Jean-Pierre DAVID (accompagné de Marc BELVISI)
Alain DELLAPINA (suppléant de David VARRONE)
Patricia DEMAS
Joëlle FAGUER
Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL)
Renée-Claude GACHET
René GILDONI
Eddie GRITTERET (suppléant de Joseph VALETTE)
Thierry GUEGUEN
Jean-Pierre GIOVANNELLI (suppléant de Ismaël OGEZ)
Isabelle JOHR
Romain LAFFOURCADE
Claude MARTIN
Jean-Pierre MASCARELLI
Eric MELE
Myriam NOCERA
Yves PASCAL (suppléant de Claude CEPPI)
Annie POMPARAT
Jean-Francis PORTHE
Jean-Louis PUCCETTI
Denis RASSE
Pierre SALLES (suppléant de Jean-Marie AUDOLI)
Emile TORNATORE
Danièle VAN LOON (accompagnée de Marc GARCIA)
Marc VIGNAL

*Pouvoirs :*

André ASCHIERI et Henri PASOLINI donnent pouvoir à Marc DAUNIS, Dominique BOURRET donne pouvoir à Eric MELE, Loïc DOMBREVAL donne pouvoir à Danièle VAN LOON, Charles-Ange GINESY donne pouvoir à Marc BELVISI, Alain RAYBAUD donne pouvoir à Marc VIGNAL.

*Absents-Excusés(es) :*

Marc ORSATTI, Gérard PIEL, Jérôme VIAUD, Jacques VARRONE, Gilbert TAULANE, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Charles WIRTH, Serge MAUREL, Georges SEBASTIANI, Sylvain

ARBAUD, Laurent TIRARD, Carolle FEDELICH, Stéphane MAILLARD, Henri CHIRIS, Lionel FERRAN, Roger CRESP, Lise GRANT, Jean-Marc DELIA, Valentine GUERIN, Anne-Marie DUVAL.

*Invités :*

*Monsieur Bruno GABELIER, Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, Monsieur Yvan MARTOUZET Co-Président du Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur, Monsieur Guy MARECHAL, Conseil Général des Alpes-Maritimes, Madame Catherine JACQUIN Conseil d'Administration du Conseil de Développement, Madame Marion LUIGI, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.*

*Equipe technique :*

*Julie FUNEL, Augustin GAMOT, Fabienne MELINE, Maryline PIERRE, Dominique ROBERT, Candy TEULIERES.*

Le Président remercie Madame Françoise COUTURIER, Adjointe au Maire de Carros, pour son accueil chaleureux et remercie les personnes présentes à ce Comité Syndical.

Il laisse la parole à Madame COUTURIER qui souhaite la bienvenue à l'assemblée et qui fait part de son grand intérêt pour le PNR.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle les temps forts de ces dernières semaines, à savoir :

- La préparation de la candidature Leader et sa présentation d'étape à la région : la candidature est en cours de finalisation pour une restitution à la Région avant la fin de l'année. La présentation d'un point d'étape en novembre a reçu un très bon accueil à la Région. Cette candidature fait partie de l'ordre du jour et sera présentée à la validation du comité syndical. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu à travers le territoire commun de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur et le PNR.
- Le comité de pilotage du PNR qui a eu lieu le 4 décembre dernier et qui permet le suivi de la convention d'objectifs entre l'Etat, la Région et le PNR, auquel ont participé les EPCI partenaires. Cette réunion a permis la présentation des actions réalisées mais aussi de préciser les priorités pour la prochaine convention (2015-2017) qui devrait être votée au début de l'été 2015.
- Séance plénière du Conseil Scientifique qui a eu lieu le 7 novembre 2014.
- Réunions du Conseil de Développement « L'Esteron, un patrimoine naturel exceptionnel et méconnu » qui ont eu lieu les 16 et 17 octobre 2014.
- Prochain Comité syndical : le 5 février 2015 pour le vote du budget 2015 et la préparation du programme d'actions 2015-2017.

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Eric MELE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 25 septembre 2014 à Andon est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est présenté et débute.



Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

## 1- Débat d'Orientation Budgétaire 2015

*Elu référent : Eric MELE*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget est précédé dans les deux mois d'un débat d'orientation budgétaire. Celui-ci permet :

- de définir les priorités d'actions,
- de suivre les évolutions budgétaires du syndicat mixte,
- de donner les orientations permettant l'élaboration d'un projet de budget.

Eric MELE propose de procéder à ce débat en 3 temps, tout d'abord **un bilan succinct de 2014** sera présenté, suivi d'une **présentation des propositions de programme d'actions** et enfin la **traduction budgétaire** dans les grandes lignes de ce programme d'actions.

### *a) Bilan des principales actions 2014*

Eric MELE présente les principales actions par thématique :

✓ **Thématique « Tourisme Durable » :**

- Programme ALCOTRA, écotourisme : 100 000 euros de budget 2012-2015/ toutes les communes / subvention à 70 %,
- Organisation de formations aux professionnels sur le territoire, en complément des formations organisées par le Conseil Général des Alpes -Maritimes et la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Création d'un kit info du PNR,
- Création de livrets grand public (collection de 5 livrets) sur des thématiques du parc et avec des exemples concrets sur le territoire.
- Création de produits écotouristiques : assemblage de plusieurs prestations type restauration, hébergement et activité touristique à la journée ou sur plusieurs jours,
- Itinérance : Actions de sensibilisation et participations citoyenne du Conseil de Développement.

✓ **Thématique « Patrimoine et animation culturelle »**

- Mise en œuvre du programme d'animations culturelles sur le patrimoine oral « Paroles d'Hier et d'Aujourd'hui » avec le Théâtre de Grasse /5 communes → Communes CAPG et CASA / 45 000 euros / 30 % région (FIP) 50 % FEADER,
- Rencontre avec les habitants / (avril-mai 2014) pour la collecte du patrimoine oral du village,
- Création d'un spectacle / (mai-septembre 2014) suite à la collecte,
- Ateliers et spectacle / (octobre-novembre 2014),
- Mise en réseau et valorisation des acteurs du développement culturel (Association des Artisans des Monts d'Azur, Fête du PNR, ...),
- Conventionnement avec CASA, CAPG, CAUE06 pour mener des actions de valorisation et de sensibilisation sur le thème du patrimoine en pierre sèche, chantiers-école de restauration de murs.


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

✓ **Thématique « Communication »**

- Publications régulières Journal des élus et Lettre du PNR aux habitants (3 / an ),
- Animation du site Internet et des réseaux sociaux du PNR,
- Actions en lien avec tourisme (programme ALCOTRA),
- Edition de 5 livrets thématiques grand public,
- Communication et promotion des « Echappées dans les Préalpes d'Azur », collection de séjours et sorties « écotourisme »,
- Action en lien avec « paysages » guide technique « signalétique et schéma d'interprétation (sortie 2015), avec les Activités de Plein Nature (guide APN en cours, sortie décembre 2014), et avec patrimoine naturel (espèces envahissantes, 2015),
- Réédition du guide des producteurs agricoles,
- Evénements : Fête du PNR 2014 à Gourdon / RDV du PNR (2015).

✓ **Thématique « Paysage, urbanisme et aménagement »**

- Prestation « Valorisation du site classé des Baous et réhabilitation du secteur du Col de Vence » en cours : 55 000 euros / communes CASA / NCA, financement région (40%), DREAL (18%), CASA.
- Accompagnement des communes sur la qualité paysagère (espaces publics, des entrées de village, résorption des « points noirs » paysagers, aménagements) : 6 communes accompagnées,
- Signalétique : accompagnement des communes, groupe de travail, mise en place d'une stratégie d'harmonisation de la signalétique, préparation charte signalétique (6 communes et/ ou pro, 2 groupes de travail, partenariat DDTM, DREAL),
- En lien avec l'agriculture, le tourisme, la valorisation des patrimoines ou autres projets d'équipements sur le territoire : expertise paysagère des projets accompagnés par le PNR et préconisations (unité touristique nouvelle (UTN) d'Andon, agriculteurs, éoliennes du Col de Bleine avec le Conseil Scientifique ...)
- Pédagogie : collaboration avec le Lycée d'Antibes / classe prépa Paysage, collaboration avec l'école nationale supérieure du paysage de Versailles
- accompagnement des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et sur des expertises plus ponctuelles, (environ 12 communes), exemple : Gilette et le Bec de l'Estéron.

✓ **Thématique « Développement économique »**

- Programme Leader : préparation de la candidature LEADER pour la création d'un GAL (Groupes d'Action Locale)→ territoire PNR + CCAA, 40 000 euros, subvention 100% Région.
- Mise en place du programme de valorisation des espèces végétales avec le pôle de compétitivité PASS (Parfum, Arômes, Saveurs, Senteurs) : candidature FUI (Fond Unique Inter-Ministériel) non retenue → évolution à envisager avec le Pôle d'Excellence du végétale (CAPG),
- Organisation de la fête du PNR,


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

- Développement de la marque Parc
- Mise en réseau, partenariats, échanges.

✓ **Thématique « énergies, déchets, déplacements »**

- Lancement et pilotage de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur » : Dispositif de soutien aux initiatives locales concernant l'énergie doté de 60 000 €. Tout le territoire, sur 2 ans, 143 000 euros, financement région et ADEME à 80%,
- Mise en perspective d'une stratégie énergétique pour le PNR : Rédaction d'un Livre Blanc de l'énergie compatible avec la Charte. Réseaux, partenariats, animation locales de terrain
- Accompagnement du hameau de la Sagne / Briançonnet : opération « Hameau en transition » - Définition d'un projet de production d'énergie photovoltaïque citoyenne 12 000 euros, subvention à 70 %,
- Remise d'avis sur différents projets : SRE (Source Renouvelable d'Energies), ZDE (Zone de Développement de l'Eolienne terrestre) de Mons, centrale d'Andon, Col de Bleine, groupe de travail du Conseil Scientifique et du Conseil de développement (thème Paysage et Energie notamment, impacts comparés des ENR, débat citoyen par le Conseil de Développement....).

✓ **Thématique « Patrimoine Naturel et eau»**

- Ambassadeurs du PNR : Gestion de la fréquentation et sensibilisation → Tout le territoire, depuis 2014 : 2 ambassadrices,
- Diagnostic des APN (Activités de Pleine Nature) : tout le territoire / stage / guide APN en cours d'édition,
- Animation et constitution de groupes de travail / conseil scientifique du PNR,
- Action du Conseil de Développement : « L'Estéron, l'eau en partage ».

✓ **Thématique « Agriculture et Forêt »**

- Réédition de l'annuaire des producteurs : 61 exploitations sur tout le territoire,
- Dispositif Marque Parc : Elaboration en cours des cahiers des charges pour les produits laitiers et carnés (ovins, bovins, caprins), produits de la ruche et produits piscicoles, mise en réseau des acteurs. Création de la commission de préfiguration de la Commission Marque parc,
- Sensibilisation des élus à la préservation des terres agricoles : 3 réunions auprès des élus, 1 information au Comité syndical, 1 journal des élus spécial Terres Agricoles,
- Conseil de développement : action de sensibilisation sur le foncier.

Le Président prend la parole à propos de ce bilan des actions 2014 pour transmettre ses remerciements au nouveau Bureau pour le travail effectué ainsi qu'à l'équipe technique et il fait part de son souhait de voir les élus référents sur chaque thématique présenter leur bilan respectif lors du prochain débat d'Orientation Budgétaire l'année prochaine.

Il rappelle également à l'assemblée que nous sommes aujourd'hui à un moment important de la vie du Parc et la priorité doit être donnée à la communication car il est nécessaire de faire connaître le Parc. Cette communication doit donc être développée et prise en charge par les Délégués du Parc qui constituent un vecteur irremplaçable et sont au plus près de la population, qui est en attente d'éléments concrets.

*b) Proposition de programme d'actions*

Eric MELE reprend la parole pour présenter les propositions du programme d'actions qui est issue d'un travail de la réunion du Bureau du 20 novembre dernier.

Tout d'abord, il fait un point sur les **priorités à renforcer en 2015** :

- Portage politique du PNR, partenariats, mutualisation avec les EPCI,
- Communication et action culturelle : appropriation du projet de territoire du PNR et dynamique locale,
- Transition énergétique,
- Développement économique territorial : agriculture / circuit-court / tourisme durable / marque parc / lien avec ESS / leader / « une autre économie s'invente ici »,
- Accompagnement des communes sur l'urbanisme et le paysage (signalétique – loi ALLUR – identité paysagère),
- Gestion des sites naturels prioritaires et des Activités de Pleine Nature / présence sur le terrain (ambassadeurs du PNR)/ biodiversité,
- Education à l'environnement.

Puis il présente les **propositions de programme d'actions 2015** :

✓ **Forêt :**
- Réponse à l'appel à projet régional « Avenir de la Forêt »
- Sensibilisation à la mobilisation de la ressource (paysage, foncier, développement de la filière d'éco-bucheronnage…)

✓ **Agriculture :**
- Développement de la Marque Parc
- Soutien à la filière viande
- MAEC (Mesures agri-environnementales et climatiques)

✓ **Patrimoine naturel et eau :**
- Poursuite du dispositif ambassadeurs
- Poursuite du programme de valorisation des espèces végétales (lien avec Pôle d'Excellences du Végétales)

- APN : Guide des bonnes pratiques. Elaborer des mesures de gestion pour les sites prioritaires en lien avec les partenaires

✓ **Tourisme :**
- Développement de l'agritourisme (en lien avec marque parc, agri)
- Développement de la marque-parc tourisme (poste mutualisé Parcs de PACA)
- Poursuite programme Charte Européenne du Tourisme Durable (formation)
- Distribution du kit info parc

✓ **Communication:**
- Accompagnement pour l'élaboration de la stratégie de communication
- Organisation des « Rendez-Vous du PNR » : vitrine dynamique et participative des actions du PNR
- Education à l'environnement : poste mutualisé avec CAPG / intervention sur tout le PNR / mise en place d'une stratégie éducation

✓ **Culture :**
- Poursuite / extension de l'animation culturelle sur le patrimoine (appropriation – sensibilisation – animation)
- Valorisation du schéma d'interprétation et poursuite de l'accompagnement des communes, mise en réseau d'acteurs, recensement des données d'inventaire (avec Conseil scientifique)

✓ **Paysage, urbanisme:**
- Renforcer l'accompagnement des communes
- Plans paysagers
- Observatoire photographique partagé du Paysage
- Poursuite de l'opération « site classé des Baous et réhabilitation du Col de Vence » : phase opérationnelle en collaboration avec les collectivités ?

*Eric MELE explique que ce programme d'actions se traduira par les modalités de mises en œuvres suivantes :*

✓ **Poursuite du renforcement des moyens humains**

o ***Recrutements d'agents :***
- Développement économique / marketing territorial (voté en 2014)
- LEADER : 2 postes (prise en charge à 100 % sur fond européens), portage à finaliser entre CCAA et PNR
- Poste mutualisé avec la CAPG pour l'éducation à l'environnement (périmètre d'action : PNR + CAPG)

- ***Recrutement saisonniers :***
  - Les Rendez-Vous du PNR (6 mois)
  - Renfort chargé de projet / animation signalétique (6 mois)
  - Renfort APN

✓ **Renforcement des missions par des actions subventionnées et des mutualisations**

Le Président intervient à l'issue de cette présentation afin de rappeler certains principes qui avaient été fixés lors de la création du PNR notamment concernant la masse salariale qui doit être contenue et qui ne doit pas être supérieure aux cotisations afin de ne pas se trouver dans la situation de devoir envisager une augmentation pour les adhérents. Il avait donc été opté pour la constitution d'une petite équipe avec un noyau d'agents permanents d'une quinzaine de salariés. Ce fonctionnement doit permettre une montée en puissance pragmatique et progressive de la structure. Le plafond budgétaire sera atteint en 2017-2018 et sera suivi d'une période de stabilisation.

Le Président ajoute que la dernière modification statutaire concernant la diminution de la contribution du Conseil Général et de la hausse de celle des EPCI a fait débat, mais il en appelle à la responsabilité de chacun. Pour sa part, la Région tient ses engagements et ne reviendra pas sur sa contribution au cours des années à venir.

Emile TORNATORE demande ce qui se passe dans les autres PNR, à propos de la répartition des cotisations. Le Président lui répond qu'il n'y a pas de généralité, chaque Parc connaît une situation différente et beaucoup ont été créés avant la création des EPCI.

Thierry GUEGUEN ajoute que le Conseil Général des Alpes-Maritimes gère 15 parcs départementaux avec une moyenne de 25 % de contributions et il pense que la variable d'ajustement à prendre en compte pour le PNR est le fond de roulement ; il est nécessaire de revoir les encaissements des cotisations qui doivent intervenir plus tôt dans l'année.

Denis RASSE ajoute que cette disposition a pour conséquence le doublement des cotisations pour les EPCI.

Patricia DEMAS demande quel sera l'impact pour la Métropole, le Président lui précise les montants des anciennes et nouvelles cotisations.

Eric MELE reprend la parole à propos du report 2014 qui s'élèvera à 399 000 € environ. Il rappelle que cette somme permet le fonctionnement de la structure dans l'attente du versement de certains fonds européens qui tardent souvent à être versés. Il correspond en grandes partie à des dépenses qui n'ont pas pu être effectuées en 2014 en raison de délais prolongés d'actions et qui devront être soldées dans le premier trimestre 2015. Ce fond de roulement devra se stabiliser dans les années qui viennent.

Le total des recettes est donc estimé pour le BP 2015 à 1 128 700 € + 399 300 € de report : soit un budget total de 1 258 000 €.


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Joëlle FAGUER intervient pour rappeler que cette réserve de fond est nécessaire pour le bon fonctionnement de la structure et pour éviter toutes difficultés financières. La Région maintient ses engagements mais son budget est extrêmement contraint.

Emile TORNATORE demande au Président pourquoi il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt. Le Président répond que le PNR n'a pas vocation à investir, ce n'est pas son rôle.

Florence BEZOS s'étonne de cette volonté de ne pas créer de richesse et de dépendre à 100 % de subventions, ce qui lui semble préjudiciable pour la structure.

Le Président intervient pour expliquer que le PNR n'a pas vocation à être autonome (les PNR ne sont pas des structures à fonds propres) mais constitue un outil à disposition des communes pour la mise en œuvre des politiques publiques. L'intérêt général ne nécessite pas forcément de retour sur investissement.

Joëlle FAGUER ajoute que le PNR est l'outil utilisé par la région pour le développement du territoire.

Eric MELE prend la parole pour exposer le dernier volet du Débat d'Orientation Budgétaire 2015 et présente la **traduction budgétaire** dans les grandes lignes de ce programme d'actions.

**La délibération n° 14-D-023 actant la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2015 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

## 2- Validation de la candidature Leader et modalités de sa mise en œuvre entre le PNR et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur Mercantour

*Elu référent : Marc Daunis*

Le Président rappelle que la candidature Leader, portée par le PNR et le Communauté de Communes Alpes d'Azur et qui va être déposée au 31 décembre prochain, est un processus ambitieux permettant de faire émerger des projets émanant du territoire et de créer de la richesse avec une gouvernance partagée. Les maires et les délégués doivent absolument prendre part à ces projets sur leur territoire.

Le Président présente un compte-rendu synthétique de la démarche de préparation de cette candidature et il est proposé :

- de valider les contenus de cette candidature : stratégie ciblée, arbre d'objectifs, fiches actions, projets de coopération, modalités de mise en œuvre,
- d'approuver la création de postes pour animer et pour gérer le programme LEADER 2014-2020 du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et de la Communauté de Communes Alpes d'Azur/Pays Vallées d'Azur Mercantour.


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

**Les délibérations n°14-D-024 et 14-D-025 sont portées au vote et adoptées à l'unanimité.**

## 3- Validation des modalités de mise en œuvre du partenariat entre le PNR et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse concernant le projet éducatif du territoire

*Elu référent : Patricia DEMAS*

Patricia DEMAS rappelle que l'éducation et la sensibilisation à l'environnement constitue l'une des 5 missions dévolue aux Parcs par le Code de l'Environnement « Accueil, éducation, information du public ». Le PNR et la Communauté d'Agglomérations du Pays de Grasse ont décidé de structurer leur collaboration sur ce thème à travers **une convention** qui a fait l'objet d'une délibération lors du précédent bureau du 20 novembre dernier.

Il s'agit d'**élaborer une stratégie commune sur l'ensemble du territoire du PNR** mettant en synergie les actions respectives, valorisant le réseau d'acteurs locaux de l'éducation. Il s'agit aussi de mutualiser les moyens de mise en œuvre, notamment les moyens humains, et **d'effectuer une demande de financement de cette opération**, en particulier le financement par la Région pour partie du poste mutualisé avec la CAPG. (cf plan de financement).

Le Président intervient pour ajouter que ce projet commun entre le PNR et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse permet d'éviter le chevauchement de missions communes.

**La Délibération n°14-D-026 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

## 4- Point d'étape sur l'Appel à Projet « Défis pour la transition énergétique en Préalpes d'Azur »

*Elu référent : Joëlle FAGUER*

Joëlle FAGUER rappelle que le bureau a délibéré en faveur de cette opération en date du 9 janvier 2014. Cette opération dotée de 60 000€ (subvention ADEME Région) consiste à **lancer un appel à manifestation d'intérêt** visant à mobiliser le territoire. Par le soutien en phase pré-opérationnelle de 5 à 6 projets concrets, le **Parc souhaite amorcer l'idée de la transition énergétique** dans une démarche partenariale et participative.

**L'objectif est donc de donner l'impulsion nécessaire aux porteurs de projet** pour mener à bien des actions innovantes afin de contribuer aux objectifs de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables inscrits dans la Charte

Aussi, il est proposé de valider les modalités de mise en œuvre de cet appel à manifestation d'intérêt


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr

Joëlle FAGUER informe l'assemblée que le lancement officiel de cet appel à projet est prévu le **samedi 24 janvier 2015** et compte sur la présence des membres du Comité Syndical.

**La délibération n° 14-D-027 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

## 5 – Régime indemnitaire des régisseurs de recettes et d'avances

*Elu référent : Eric MELE*

Eric MELE explique à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et d'avances et les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Il est donc proposé au Comité Syndical de **ne pas allouer d'indemnité** de responsabilité aux régisseurs de recettes et d'avances.

**La délibération n° 14-D-028 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.**

## 6- Validation du projet de candidature du PNR pour l'appel à projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC)

*Elu référent : Marc DAUNIS*

Dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), les territoires des PNR dans leur ensemble sont considérés comme des zones éligibles à l'application de MAEC (Mesures Agro-Environnementales Climatiques). Cela constitue une opportunité pour les agriculteurs de notre territoire.

Il s'agit d'un outil qui s'intègre dans les axes de la charte car il favorise l'agriculture durable qui respecte les milieux et les espaces.

Le Conseil Régional a lancé en octobre un premier appel à projet pour une durée de 6 ans (dépôt des candidatures pour le 31 décembre 2014) pour pouvoir instruire des MAEC en 2015. Il n'a pas été possible, pour des raisons de délais, de répondre à cette appel à projet.

Le Conseil Régional lancera un deuxième appel à PAEC courant 2015 pour pouvoir instruire des MAEC en 2016. Il s'agit pour le Comité syndical de valider d'une part le fait que le PNR étudie la possibilité de déposer un PAEC et, d'autre part, de se positionner par rapport aux différentes propositions de PAEC qui ont été envisagées à ce jour.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité Syndical.

## 7- Bilan et programme du Conseil Scientifique

*Elu référent : Thierry GUEGUEN*

Ce point est reporté à la prochaine séance du Comité Syndical.

## 8- Point d'informations

### a) Rapport des délégations du Bureau et du Président :

*Elu référent : Marc DAUNIS*

Le Président rappelle que le Comité syndical a délégué au Bureau et au Président des compétences. Cette délégation de compétence s'accompagne d'un rapport régulier de la part du Bureau auprès du Comité syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation. Le Bureau rapporte ses décisions prises lors des séances des 16 juin, 7 août, 23 octobre et 20 novembre 2014.

✓ **Plans de financements d'actions :**

- Action « Animation du Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur 2015 » : 33 750 € - financement 80 % Région.
- Action « Mise en place des « Rendez-Vous du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur » : 27 000 € - financement 80 % Région.
- Fête du PNR des Préalpes d'Azur 2015 : 40 000 € - financement 100 % Région.
- Demande de financement pour la mise en œuvre d'actions récurrentes de communication : 30 000 € - financement 70 % Région.

✓ **Avis rendus :**

- Avis sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) : avis favorable avec contributions.

✓ **Autres :**

- Désignation des référents thématiques pour les thèmes Paysage, Tourisme, Communication, Patrimoine et Animations Culturelles.
- Mise en place d'une commission de préfiguration de la Marque Parc.
- Approbation de la Charte pour l'éducation à l'environnement et au Territoire dans les Parcs Naturels Régionaux de Provence-Alpes Côte d'Azur.

- Convention cadre de partenariat entre le PNR des Préalpes d'Azur et la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse pour la définition et la mise en œuvre du projet éducatif du territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.
- Appel à projet du Conseil Régional « Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation 2014 »

✓ **Bilan des marchés publics 2014 :**

*PNRPA 2014 – M1 – février 2014*
Objet : Prestation d'accompagnement du PNR pour la conception de livrets grand public, de supports pédagogiques et l'organisation de formations aux professionnels du tourisme

- Attributaire : Groupe Altéa Experts - Code postal : 06210
- Montant : 39 840 € TTC

*PNRPA 2014 – M2 – février 2014*

- Objet : Prestation d'animation, d'opérations de développement de la gestion multifonctionnelle des forêts du PNR
- Attributaire : CRPF PACA - Code postal : 13000
- Montant : 34 640 € TTC

*PNRPA 2014 – M3 – mai 2014*

- Objet : Schéma de valorisation du site classé des Baous et projet de requalification et d'interprétation du site du Col de Vence – Les Thermes »
- Attributaire : F. HAUSARD- Code postal : 06130
- Montant : 53 360 € TTC

Emile TORNATORE intervient pour faire part à l'assemblée des problèmes de la filière oléicole et de la filière apicole en raison de la présence du frelon asiatique. Il souhaite que le PNR se saisisse de ces sujets.

Le Président conclut la séance et remercie chaleureusement tous les participants pour leur implication.

Fin de séance : 12h40.

Secrétaire de séance

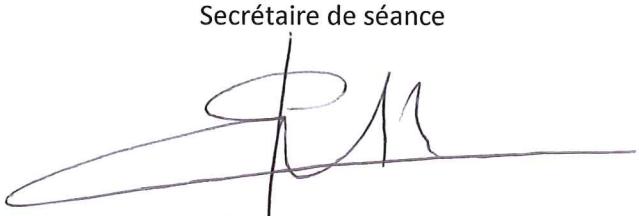

Eric MELE
Vice-Président


Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
1 av. François Goby - 06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Tél. 04 92 42 08 63 - Fax. 04 92 42 39 29
contact@pnr-prealpesdazur.fr